



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE MÉDECINE



ECOLES DE SPECIALITES

1, rue Joseph Cugnot

CO 60034

54035 NANCY Cedex

Université de Lorraine Ecoles de spécialités CHRU Nancy

EXPERIMENTATION D'UNIVERSITARISATION 2020-2026

Autorisé par l'Arrêté du 9 septembre 2021

Projet préparé par :

Catherine MULLER, directrice des soins, Coordinatrice de la formation IDE (IFSI et Ecoles de Spécialité CHRU Nancy)

Emmanuelle MOUSSIER, ingénieur pédagogique, Université de Lorraine, Faculté de Médecine

L'amendement voté par l'Assemblée nationale

- Loi du 22 juillet 2019 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, *Art. 39. – L'État peut, à titre expérimental et pour une durée de six ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.*

Les enjeux

- Fabriquer de la transversalité entre les formations => donner aux acteurs quelque latitude par rapport à la nature et l'organisation des contenus, des calendriers, des évaluations...
- Méthode proposée: Permettre aux acteurs de formation (universités, instituts), de proposer des maquettes qui dérogent aux référentiels nationaux,
- Moyens : partager des enseignements, construire des parcours nouveaux, doubles cursus, en tenant compte du LMD, raisonner par compétences ...

Éléments de contexte :

3 écoles de spécialités rattachées au CHRU Nancy :

- Ecole IADE : 30/an
- Ecole IBODE : 30/an,
- Ecole Puéricultrice : 30/an (*↗ quota en 2020*)

Le projet concerne :

- la gouvernance des écoles à minima
- l'organisation et la mise en œuvre des études sans toucher à leur durée (IA = 24 mois, IBO = 18 mois, Puér = 12 mois)
- ~~la mise en place de parcours personnalisés~~

Un projet avec / dans l'université

- Mise en œuvre d'une universitarisation des IDE de spécialité via un projet partagé (formation post IFSI)
- Le Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS) au cœur du fonctionnement des écoles de formation en santé
- ~~Gouvernance~~ Rapprochement universitaire (attribution des ECTS, enseignement à la recherche et mise en oeuvre...)
- Mutualisation d'enseignements (temps de formations possibles avec IPA, PACES ...etc, à venir)
- « Personnalisation/individualisation » des parcours
- Elargissement des droits étudiants

Schéma 1 : Schématisation de la gouvernance des instituts mutualisés

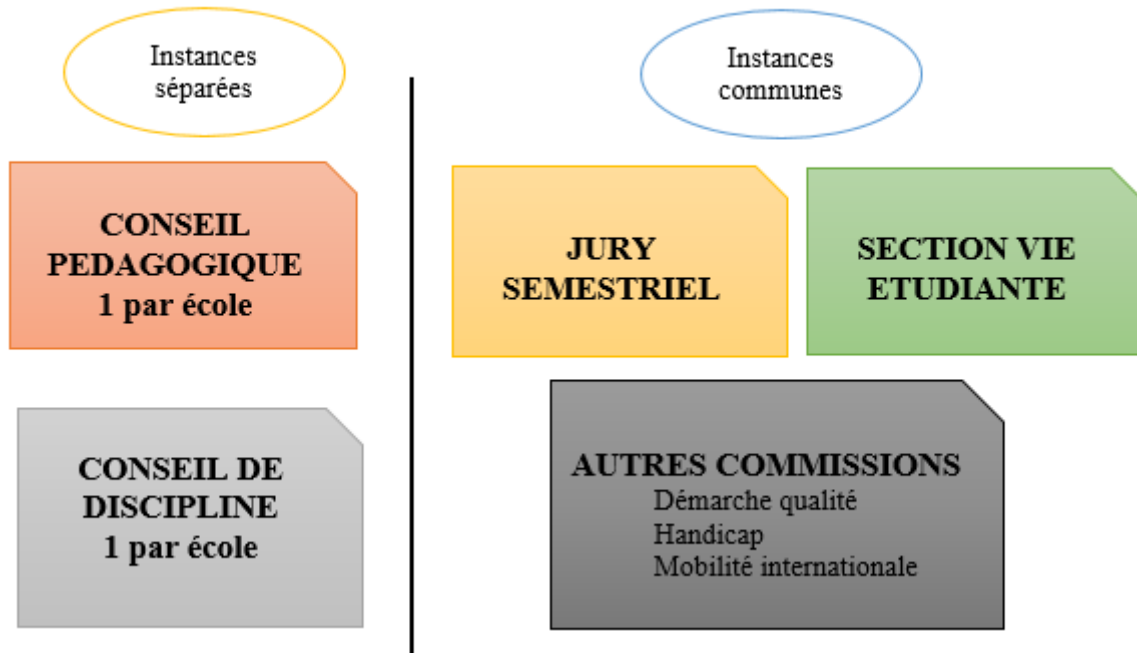
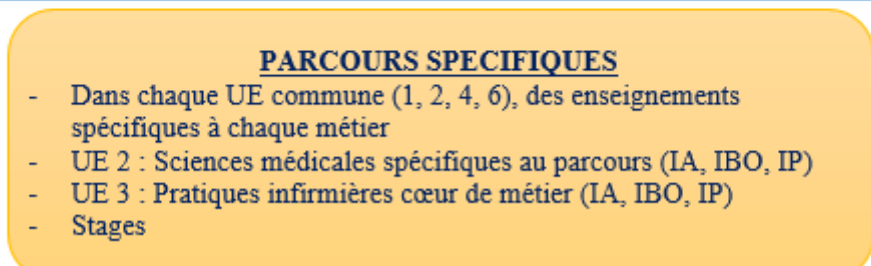
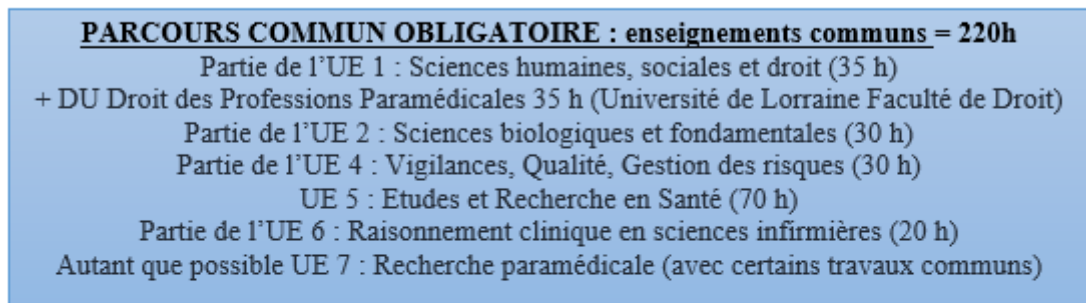


Schéma 2 : Schématisation générale des parcours



Notre projet d'expérimentation concerne :

- la gouvernance des écoles en lien avec l'universitarisation
- l'organisation et la mise en œuvre des études commune et spécifique
- ~~la mise en place de parcours personnalisés~~



Un projet social pour chaque étudiant :

- valorisation des acquis antérieurs
- continuum d'étude possible (sauf IA)
- personnalisation du parcours
 - Droits à dispense d'enseignements
 - Droits à demande d'aménagement des études
 - Droits à césure, suspension d'études
 - ~~Doubles cursus~~

Dossier déposé en juin 2020

DIRECTION DES ETUDES

Directrice des Ecoles
Directeurs scientifiques

CONSEIL PEDAGOGIQUE

COMMISSION
D'ATTRIBUTION DES
CREDITS

CONSEIL DE VIE
ETUDIANTE

CONSEIL DE DISCIPLINE

AUTRES COMMISSIONS
Démarche qualité
Handicap
Adaptation des parcours ...

PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements mutualisés

Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)
+ DU Droit des Professions Paramédicales (Université de Lorraine Faculté de Droit)
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (35h)
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (35h)
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs)

PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

PARCOURS OPTIONNEL : enseignements mutualisés ou non

Master 2 : Management- Organisation
(IAE Metz)
Diplômes Universitaires (par exemple) :
Préventions Infections Nosocomiales,
Douleur, Ethique ou Troubles langages et apprentissages
UE x : Leadership infirmier (avec IPA)
UE y : Education thérapeutique du Patient
UE z : Tutorat des étudiants (IFCS)

Dossier retenu en janvier 2021, après RDV Ministère Recherche

Instances
séparées

CONSEIL
PEDAGOGIQUE
1 par école

CONSEIL DE
DISCIPLINE
1 par école

Instances
communes

JURY
SEMESTRIEL

SECTION VIE
ETUDIANTE

AUTRES COMMISSIONS
Démarche qualité
Handicap
Mobilité internationale

PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE : enseignements communs = 220h

Partie de l'UE 1 : Sciences humaines, sociales et droit (35 h)
+ DU Droit des Professions Paramédicales 35 h (Université de Lorraine Faculté de Droit)
Partie de l'UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30 h)
Partie de l'UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
UE 5 : Etudes et Recherche en Santé (70 h)
Partie de l'UE 6 : Raisonnement clinique en sciences infirmières (20 h)
Autant que possible UE 7 : Recherche paramédicale (avec certains travaux communs)

PARCOURS SPECIFIQUES

- Dans chaque UE commune (1, 2, 4, 6), des enseignements spécifiques à chaque métier
- UE 2 : Sciences médicales spécifiques au parcours (IA, IBO, IP)
- UE 3 : Pratiques infirmières cœur de métier (IA, IBO, IP)
- Stages

Tableau 1 : Répartition annuelle des enseignements mutualisés = 220 h

Octobre/Novembre /Décembre	Janvier/Février /Mars	Avril/Mai /Juin
UE 2 : Sciences biologiques et fondamentales (30h) UE 5 : Recherche (70 h)	UE 1 : Sciences Humaines (70 h) UE 6 : Raisonnement clinique (20 h)	UE 4 : Vigilances, Qualité, Gestion des risques (30 h)
2 temps de simulation*	2 temps de simulation*	2 temps de simulation*

* ceci est donné à titre d'exemple, temps de simulation interprofessionnels (prise en charge coordonnée d'un patient)

	OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER			
	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP	IA 1ère A	IA 2ème	IBO	IP
1									stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	férié		férié	férié
2	RENTREE				cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1				
3					cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1				
4					cours	recherche	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	UE 1 : D.U DROIT		
5	UE 2 : ANATOMIE PHYSIOLOGIE	cours	UE 2 : ANATOMIE PHYSIOLOGIE		UE 6 : RAISONNE MENT	cours	UE 6 : RAISONNEMENT CLINIQUE						cours			
6		cours				cours							cours			
7		cours							stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours			
8		cours							stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	UE 1 : SCIENCES HUMAINES		
9		cours							stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours			
10					stage 1	stage 5	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1				
11					stage 1	stage 5	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	cours	cours	cours dupias UE4.2	cours
12	cours	cours	cours dupias UE4.2	cours	stage 1	stage 5	recherche	cours					cours	cours		cours
13	cours	cours		cours	stage 1	stage 5	recherche	cours					cours	cours		cours
14	cours	cours		cours					stage 1	stage 5	stage 1	cours	cours	cours		cours
15	cours	cours		cours					stage 1	stage 5	stage 1	cours	cours	recherche		cours
16	cours	recherche		cours	stage 1	stage 5	cours dupias UE4.2	stage 1	stage 1	stage 5	stage 1	cours				
17					stage 1	stage 5		stage 1	stage 1	stage 5	stage 1	cours				
18					stage 1	stage 5		stage 1	stage 1	stage 5	stage 1	cours	cours	cours	cours	cours
19	cours	UE 5 : RECHERCHE			stage 1	stage 5		stage 1					cours	cours	cours	cours
20	cours				stage 1	stage 5		stage 1					cours	cours	cours	cours
21	cours								CA	CA	CA	CA	cours	cours	cours	cours
22	cours								CA	CA	CA	CA	cours	recherche	cours	cours
23	cours				stage 1	stage 5		stage 1	CA	CA	CA	CA				
24					stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	CA	CA	CA	CA				
25					stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	férié	férié	férié	férié	cours	cours	cours	cours
26	cours	UE 1 : D.U DROIT			stage 1	stage 5	stage 1	stage 1					cours	cours	cours	cours
27	cours				stage 1	recherche	stage 1	stage 1					cours	cours	cours	cours
28	cours								CA	CA	CA	CA	cours	cours	cours	cours
29	cours	cours	cours	cours					TPg	recherche	TPg	CA	cours	recherche	cours	cours
30	cours	cours	cours	cours	stage 1	stage 5	stage 1	stage 1	TPg	recherche	TPg	CA				
31									TPg	recherche	TPg	CA				



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE MÉDECINE



FICHE SYNTHÈSE : Ecole des Puéricultrices

Evolution proposées

Gouvernance

- Nomination d'un conseiller scientifique,
- Gouvernance spécifique conservée ; instances communes : Conseil Vie Etudiante
- Mise en œuvre des droits étudiants à suspension d'études, césure, aménagement des études, dispenses d'enseignements.

Enseignements et stages

- Admission : sélection sur dossier + entretien oral
- Enseignements par compétences et sous forme d'UE pour la partie théorique, mise en place temps de TPg
- Nb ECTS théorie = 35 - Nb ECTS cliniques = 25, soit 60 ECTS pour les 12 mois d'études
- Mise en commun de 5 UE avec les 2 autres écoles de Spécialité (enseignements et validation),
- Mise en œuvre d'un enseignement à la recherche avec réalisation d'un travail sous forme d'écriture d'un article scientifique, présenté en colloque et proposé à publication,
- Mise en œuvre d'un enseignement au raisonnement clinique en pratique infirmière,

Universitarisation

- Inscription à l'Université et droits afférents, attribution de 60 ECTS validants les 7 UE



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ
DE MÉDECINE



FICHE SYNTHÈSE : Ecole des Infirmiers Anesthésistes

Evolutions proposées

Gouvernance

- Gouvernance spécifique conservée ; instances communes : Conseil Vie Etudiante
- Mise en œuvre des droits étudiants à suspension d'études, césure, aménagement des études, dispenses d'enseignements.

Enseignements et stages

- Admission : sélection sur dossier + entretien oral (expérimentation d'un continuum post IFSI, 5% des effectifs=1à2)
- Mise en commun de 5 UE avec les 2 autres écoles de Spécialité (enseignements et validation),
- Développement de l'enseignement à la recherche avec réalisation d'un travail de recherche clinique sous la direction du Directeur Scientifique de l'école,
- Mise en œuvre d'un enseignement au raisonnement clinique en pratique infirmière.

Universitarisation

- Inscription à l'Université et droits afférents.